COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 02 septembre 2019

Convocation du 29 août 2019 Publication du 07 octobre 2019

<u>Étaient présents</u>: Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Mireille SABRI, Eric DESQUIREZ.

<u>Étaient représentés</u>: Lionel LEPREUX (procuration à Pascale REMONDINI), Fabrice VIEL (procuration à Yann LAINE)

Étaient absentes: Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Christelle LEBLANC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 02 septembre 2019 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Élaboration du PLU

Ce jour à 19h s'est tenue une réunion avec le cabinet Geostudio à destination du Conseil Municipal afin de leur présenter l'avancée du diagnostic.

Prochaine étape : lundi 14 octobre : réunion avec les personnes publiques associées.

II. Point sur la rentrée scolaire

La rentrée s'est parfaitement déroulée ce jour.

Les 73 élèves d'élémentaire sont répartis en 3 classes :

- ♦ Classe de CP-CE1 (enseignante : Mme Tiphaine CHAPUIS) : 24 élèves
- ♦ Classe de CE2-CM1 (enseignante : Mme Catherine PIGERON) : 24 élèves
- ♦ Classe de CM1-CM2 (enseignante : Mme Violaine TALLANDIER) : 25 élèves

III. <u>Versement de la subvention pour utilisation du gymnase année scolaire 2018-2019 (mai-juin) * délibération 2019-20</u>

Les élèves d'élémentaire ont pu bénéficier du nouveau gymnase intercommunal de Saulon-la-Chapelle pour pratiquer du sport.

Ils s'y sont rendu 8 fois en mai et juin 2019. Le coût du transport en bus s'élève à 639,94 € que les communes ont accepté de financer sous forme de subvention à l'association scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ; à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 640 € à l'association scolaire pour le financement du transport au gymnase année scolaire 2018/2019 ;
- **PRÉCISE** que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2019;
- **RAPPELLE** que ces coûts seront partagés avec la commune de Saint-Philibert dans le partage des frais du RPI;
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux écritures comptables pour le versement de cette subvention.

IV. Voirie RD 996 : demande de subvention 2020 et 2021 * délibération n°2019-19

M. le Maire présente l'avancée du projet de voirie sur la RD 996.

Dans la continuité des aménagements réalisés en 2018 sur le tronçon de la RD 996 (entre les carrefours avec la rue des Chêneteaux et la rue haute), il est envisagé de poursuivre les aménagements des accotements sur toute la traversée de la commune avant la réfection de la couche de roulement de la RD996 par le conseil départemental.

Après avoir exposé ces projets au Conseil Départemental, M. le Président nous a confirmé par courrier en date du 05 juillet le compte rendu des échanges.

Le Conseil Départemental indique que la section étudiée peut se scinder en 2 tranches.

Au regard de nos projets et du besoin de réfection de la couche de roulement de la RD 996, une première tranche de travaux entre le carrefour de la RD 31 inclus et la sortie direction Noiron-sous-Gevrey sera proposée au budget 2020 du Département. Une seconde tranche de réfection accompagnera les travaux communaux ultérieurement.

M. le Maire propose donc de caler les travaux communaux sur la programmation du département qu'il remercie pour la bonne coordination.

S'agissant de projets de voirie de grande ampleur, il sollicite le CD pour nous accorder la subvention « appel à projet voirie » dans le cadre de ce programme pluriannuel de travaux et obtenir ainsi un engagement de percevoir deux fois 30 000 € sur l'année 2020 et année ultérieure pour ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- -APPROUVE le programme pluriannuel d'un montant de 347 500,70 € HT
- -SOLLICIDE le concours du conseil département au titre de l'année 2020 et année ultérieure dans le cadre de l'appel à projet voirie et des amendes de police
- -PRÉCISE que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget communal
- -CERTIFIE que les travaux portent sur une voie départementale
- -S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention

V. <u>Assistance à maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre : Agence Technique Départementale et SICECO</u>

Suite à dernier conseil municipal, les élus se sont renseignés sur les prestations proposées par le SICECO et le Conseil Départemental en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'ATD à vocation à remplacer à terme le service créé par le SICECO.

Après avoir étudié le projet du Conseil Départemental,

Considérant que la commune n'a pas de besoin dans l'immédiat et que l'adhésion sera possible par la suite à tout moment, le Conseil Municipal, décide de ne pas se porter volontaire pour être membre fondateur permettant de bénéficier d'un abattement de 20% sur les 3 premières années de cotisation.

VI. Tarifs de location de la salle de rencontre et de loisirs * délibération n°2019-21

La climatisation a été installée cet été dans la salle de rencontre et de loisirs. Cela apporte un confort d'utilisation appréciable. Cet équipement va nécessiter une maintenance annuelle dont le coût est à prendre en compte.

Compte tenu du service supplémentaire apporté à la salle, il est proposé de revoir les tarifs de location de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de location de la salle de rencontres et de loisirs comme suit :

	Habitant de Saulon-la-Rue	Extérieur
1/2 journée	160 euros	/
1 jour	210 euros	400 euros
2 jours	270 euros	530 euros

VII. Sélection des maisons fleuries

Les membres du Conseil Municipal volontaires ont parcouru la commune pour présélectionner les maisons dont l'espace extérieur est bien aménagé et entretenu et procèdent à la projection, de manière anonyme de photos de chacune devant l'assemblée afin que le Conseil Municipal choisisse par vote les 10 lauréats 2019. Ces derniers seront récompensés à l'issue de la cérémonie du 11 novembre.

VIII. Compte rendu des réunions

Communauté de communes

La question du recyclage des papiers par point d'apport volontaire comme dans les secteurs de Gevrey et Nuits est évoquée pour le secteur du sud dijonnais par la Communauté de Communes. Considérant le service apporté aux habitants par la collecte en porte à porte et les nuisances que cela engendrerait en termes de dépôts sauvages au pied des PAV, le Conseil Municipal est opposé à cette option.

IX. Questions et informations diverses

4 Compagne assainissement

VEOLIA a lancé par courrier auprès des propriétaires concernés une campagne de vérification des installations d'assainissement qui n'ont pas été réalisées.

4 Projet défibrillateur

Le projet d'installation de nouveau défibrillateurs est de nouveau évoqué. M. le Maire indique qu'il attend la circulaire DETR 2020 qui va arriver courant du mois pour solliciter une subvention pour cette acquisition.

Par ailleurs, le changement des poteaux incendie défectueux est également éligible à la subvention DETR.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15. Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 07 octobre 2019